

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars 2025 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 17 mars 2025 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F. BRISSET, P. LEMARCHAND, K. MELIN, A. LEBOULANGER, V. DALBIN, C. LERÉVÉREND, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, F. LANGRENEZ, C. VANHECKE, A. LEDANOIS, A. CAPART, G. GOURDEL, G. THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

Pouvoir :

G. MARY donne pouvoir à V. DALBIN

Absents excusés :

F. NAGA et A. VAGNER

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

Ouverture de postes de saisonniers

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels pour des besoins saisonniers.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création de 15 emplois saisonniers détaillés comme suit :

- trois emplois d'adjoint du patrimoine à temps complet, pour effectuer les missions de chargé d'accueil au Château,
- deux emplois d'adjoint du patrimoine à temps non complet, soit 30h/35h, pour effectuer les missions de chargé d'accueil au Musée de la Mine,
- trois emplois d'adjoint technique à temps complet, pour effectuer les missions d'agent d'entretien des espaces verts (neuf postes, 3 agents sur 3 mois).
- un emploi d'adjoint technique à temps complet, pour effectuer les missions d'agent d'entretien des locaux

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente :

- adjoint du patrimoine pour les agents du service culturel
- adjoint technique pour les agents du service technique
- adjoint technique pour les agents du service entretien

Délibération

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313.-1 et L332-23 3°,
Vu le tableau des emplois,
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

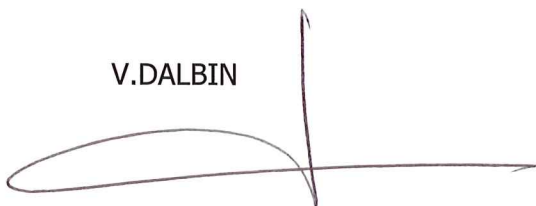
17	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions
17	Votants

Le conseil municipal décide :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents.

Le secrétaire de séance

V.DALBIN



Le Maire

F. BRISSET

